L'Écho forestier

FONDS D'AMÉNAGEMENT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

SPBCQ
Syndicat des Producteurs de Bois du Centre-du-Québec

Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
http://www.centre-du-quebec.upa.qc.ca
Tél.: 819 697-2922
Télécopieur: 819 697-0574

Vol. 13, No 3, Juin 2009

Sommaire

PAGE 1
- Retour sur les assemblées générales annuelles du Syndicat

PAGE 2
- Conseil d'administration du Syndicat

PAGE 3
- Rapport de mise en marché

PAGE 4
- Résolutions adoptées lors de l'AGA

PAGE 6
- Contingent 2009-2010

PAGE 7
- Application de la TPS et de la TVQ
- Aménagement forestier
- Cours de formation
- Abattage manuel - CSST
- Grand ménage du printemps

PAGE 8
- Liste des prix et spécifications

PAGE 16
- Dépôt direct

RETOUR SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DU SYNDICAT

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU SPBCQ LORS DE L'AGA

Mesdames,

Messieurs,

Il me fait plaisir, au nom des administrateurs, des employés et en mon nom personnel, de vous souhaiter la bienvenue à la 42e assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec. Votre assemblée est le lieu par excellence pour que vous puissiez nous faire part de vos commentaires et poser vos questions sur les différentes activités du Syndicat au cours de l'année 2008, sur les dossiers à venir pour l'année 2009 et les années suivantes.

Les assemblées d'aujourd'hui sont des moments privilégiés où tous les producteurs peuvent se rencontrer et discuter des sujets importants touchant leur organisation, leurs intérêts et principalement leur production de bois et la mise en valeur de nos forêts.

L'année 2008 fut la première année complète de restructuration avec le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie. Malgré le fait que nous ayons déménagé dans nos nouveaux bureaux en mai 2007, nous avons eu encore plusieurs ajustements à faire au cours de la dernière année et il en reste encore à faire. Toutefois, comme vous le verrez dans les états financiers, la collaboration administrative a déjà porté ses fruits.

Au niveau de la mise en marché, l'année 2008 fut encore plus difficile que 2007. Les conditions de mise en marché du bois de sciage résineux ont poursuivi leur dégradation tout au cours de l'année avec des fermetures temporaires ou permanentes. Le début de l'année 2009 n'est guère plus encourageant à ce niveau avec d'autres fermetures qui se sont ajoutées.

SUITE EN PAGE 2

ADRESSE DE RETOUR :
Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 4R5

POSTES CANADA POST
Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail
40036425

La publication est rendue possible grâce à la participation du Fonds d'aménagement

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU SPBCQ LORS DE L'AGA SUITE DE LA PAGE 1

Pour ce qui est des marchés destinés aux pâtes et papiers ainsi qu'aux panneaux, les livraisons se sont bien déroulées tout au long de l'année. Les inventaires ont bien été contrôlés grâce à l'utilisation des visas de mise en marché et des contingents. Au niveau des feuillus durs, les livraisons n'ont pas suffit à remplir nos obligations face à l'industrie. Des modifications concernant les livraisons de feuillus ont été apportées et seront applicables lors de la reprise des livraisons après le dégel.

Concernant la certification, nous avons eu des discussions avec le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie et nous ferons cette démarche ensemble au cours de la présente année. En regroupant nos ressources, nous pourrons arriver à un résultat plus rapidement tout en minimisant les coûts. Nous prévoyons avoir un résultat au cours de l'année 2011.

Je ne peux terminer mon message sans vous parler de la révision du régime forestier. Malgré le fait que la majorité des modifications touchent la forêt publique, celles-ci peuvent nous affecter indirectement de façon importante. Nous devons nous assurer de maintenir nos modes actuels de mise en marché et notre pouvoir de négociation. Nous avons toujours eu de bonne entente avec les industries de la région mais nous devons nous assurer également que le principe de résidualité des bois de la forêt publique sera existant dans le nouveau régime forestier et que le bois de la forêt publique ne compétitionne pas le bois des producteurs.

En ces temps difficiles, il est très important pour les producteurs de bien analyser les marchés et leur production afin de maximiser leurs revenus.

En mon nom personnel et au nom de tous les administrateurs, je tiens à vous souhaiter une excellente assemblée et des discussions constructives pour les orientations futures de votre organisation et l'avancement de nos conditions de mise en marché.

Gaston Roy, président

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Le 30 avril dernier, lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat, deux postes d'administrateurs étaient en élection soit messieurs Gilles Marchand et Marcel Boilard. Ceux-ci ont été renommés dans leur fonction. Nous félicitons les administrateurs pour leur élection.

Le conseil exécutif du Syndicat n'a pas changé par rapport à 2008 et est composé de messieurs Gaston Roy, président, Gilles Marchand, vice-président et Louis-Michel Larocque, 3e membre de l'exécutif.

Le tableau ci-dessous montre les administrateurs qui représentent chacun des secteurs.

Secteur	Siège	Nom de l'administrateur	Date fin de mandat	Comité
1	5	Guy Roussel	2011	Comité de transport
	6	Gaston Roy	2010	Contingent et mise en marché Comité de transport Comité de restructuration
2	3	Richard Dubé	2011	Table sur les VHR Zonage forestier
	4	Louis-Michel Larocque	2010	Comité de restructuration Négociation résineuse Zonage forestier
3	1	Gilles Marchand	2012	Contingent et mise en marché Table agro-forestière (Arthabaska et Bécancour)
	2	Yvon Boisvert	2011	Comité de transport
Tous les secteurs	7	Marcel Boilard	2012	Négociation feuillus Agence forestière des Bois-Francs

RAPPORT DE MISE EN MARCHÉ

Le volume total de bois livré en 2008 représente 205 480 m³a soit l'équivalent de 56 684 cordes de quatre pieds. Il s'agit d'une baisse de 12,6 % par rapport à l'année 2007 et de 22,3 % par rapport à l'année 2005. Cette diminution est attribuable à la baisse des volumes de bois de sciage qui représente plus de 65 % au cours des trois dernières années. Celle-ci est attribuable au ralentissement des marchés qui a commencé à s'installer au cours de l'année 2006 et qui se poursuit encore aujourd'hui.

Dans un même temps, un regain de la production de bois destiné aux marchés de la pâte s'est fait sentir avec une augmentation de plus de 56 % par rapport à 2005.

Le volume total mis en marché représente approximativement de 7,9 millions de dollars.

Le tableau ci-dessous montre les livraisons par groupe d'essences au cours des dernières années.

Groupes d'essences		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Sapin-épinette (m³a)	Pâte (1)	67 295	62 533	53 424	50 098	43 632	47 220	59 317	66 330
	Sciage (2)	50 783	103 495	72 533	78 141	113 071	95 493	68 985	39 061
Autres résineux (m³a)	Pâte (1)	28 763	22 469	13 109	12 454	11 288	11 943	10 708	19 184
	Sciage (2)	21 057	45 536	23 203	28 720	46 318	46 299	19 578	19 943
Total résineux (m³a)		**167 898**	**234 033**	**162 269**	**169 413**	**214 309**	**200 955**	**158 588**	**144 518**
Bois-franc (m³a)	Pâte (1)	45 445	57 767	23 634	8 722	15 486	15 631	30 731	20 295
	Sciage (2)	5 981	13 623	7 611	2 903	4 367	2 564	1 621	543
Peuplier (m³a)	Pâte (2)	44 008	48 289	29 753	21 199	22 556	25 449	39 956	39 658
	Sciage (2)	4 181	7 360	2 921	6 608	7 893	6 785	4 177	466
Total feuillus (m³a)		**99 615**	**127 039**	**63 919**	**39 432**	**50 302**	**50 429**	**76 485**	**60 962**
TOTAL (m³a)		**267 513**	**361 072**	**226 188**	**208 845**	**264 611**	**251 384**	**235 073**	**205 480**
Volume de bois à pâte		**185 511**	**191 058**	**119 920**	**92 473**	**92 962**	**100 243**	**140 712**	**145 467**
Volume de bois de sciage		**82 002**	**170 014**	**106 268**	**116 372**	**171 649**	**151 141**	**94 361**	**60 013**

(1) On entend par le mot « pâte » tous les volumes de bois destinés aux usines de pâtes et papiers, de panneaux ainsi qu'aux copeaux.

(2) On entend par le mot « sciage » tous les volumes de bois destinés aux usines de sciage et de déroulage.

Au niveau des états financiers, nous avons un surplus global d'opérations d'environ 59 000 $ pour l'année 2008. Nous pouvons donc constater que la restructuration du Syndicat au cours des dernières années porte fruit.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE L'AGA

Lors de l'Assemblée générale annuelle des membres du Syndicat, deux résolutions touchant l'intérêt général des producteurs furent adoptées. Celles-ci sont retranscrites ci-dessous intégralement.

REMPLACEMENT DES POÊLES À BOIS NON PERFORMANTS

Considérant que des municipalités adoptent des règlements interdisant l'installation de nouveaux foyers et poêles à bois sur leur territoire afin d'améliorer la qualité de l'air;

Considérant que ces règlements permettent aux citoyens de conserver des poêles inefficaces, ce qui ne règle pas le problème de pollution sur les territoires concernés;

Considérant qu'il existe sur le marché des appareils de chauffage au bois performants au niveau environnemental;

Considérant l'importance du marché du bois de chauffage pour les producteurs de la forêt privée (revenus annuels de plusieurs dizaines de millions de dollars) et l'importante perte de revenus auxquels ils doivent faire face à cause de la crise qui affecte le secteur forestier;

Considérant la volonté politique des gouvernements de favoriser une plus grande utilisation du bois, notamment dans le secteur de l'énergie;

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2009 DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC DEMANDE;

Aux gouvernements provincial et fédéral;

- de mettre en place un programme favorisant le remplacement de poêles et de foyers à bois non performants par des appareils de chauffage au bois de nouvelle génération.

Au gouvernement du Québec;

- d'adopter une norme provinciale sur les appareils de chauffage au bois afin d'éviter la prolifération de règlements municipaux différents.

Aux municipalités;

- d'appuyer cette demande et de travailler avec les gouvernements pour remplacer les appareils de chauffage au bois non performants par des systèmes performants existant sur le marché;
- Advenant la mise en place de règlements sur cette question, de permettre l'installation de systèmes de chauffage aux bois performants dans les constructions neuves ou existantes.

VENTE DU BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE PAR LE BUREAU DE LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE LA FORÊT PUBLIQUE

Considérant la publication prochaine d'un projet de loi concernant la mise en place d'un nouveau régime forestier au Québec;

Considérant qu'il est prévu que le gouvernement du Québec crée un Bureau de la mise en marché du bois de la forêt publique dont le mandat sera de vendre aux enchères une partie du bois de la forêt publique;

Considérant que, au sein de la coalition pour le consensus, le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) a milité avec détermination pour que les mécanismes de mise en marché de la forêt privée soient examinés et éventuellement modifiés, notamment pour permettre qu'une partie du bois de la forêt privée soit vendue par le Bureau de la mise en marché du bois de la forêt publique;

Considérant que les plans conjoints de producteurs de bois ont déjà le mandat d'organiser la vente du bois de la forêt privée et que, selon la volonté des producteurs, les plans conjoints offrent la souplesse nécessaire à l'application de différents systèmes de vente de leurs bois;

Considérant que le 16 novembre 2005, les membres de l'Assemblée Nationale du Québec ont adopté à l'unanimité une motion réitérant leur appui indéfectible à la gestion de l'offre que permettent les plans conjoints et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et de la pêche;

Considérant que les démarches du CIFQ et du RESAM visent à ouvrir une brèche dans la mise en marché ordonnée et contrôlée par les producteurs en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et de la pêche;

Considérant qu'il est loin d'être assuré que les conditions nécessaires à des ventes vraiment compétitives pourront être mises en place par le Bureau de mise en marché du bois de la forêt publique et que l'industrie forestière compte manifestement sur l'inclusion de lots de bois des forêts privées pour réduire les volumes de bois public inclus aux enchères et préserver au maximum ses garanties d'approvisionnement;

Considérant que les ventes faites par le Bureau de mise en marché du bois de la forêt publique seront utilisées pour déterminer les redevances pour le reste du bois des forêts publiques et que les acheteurs auront tout intérêt à minimiser les prix offerts à ces enchères;

Considérant les effets très négatifs que pourraient avoir la vente de lots de bois des forêts privées par le Bureau de mise en marché du bois de la forêt publique, par l'établissement d'étalons de marché à faible valeur;

Considérant que les changements aux actuels mécanismes de mise en marché de la forêt privée préconisés par le CIFQ et RESAM auraient pour effet de réduire le pouvoir de négociation des producteurs de bois de la forêt privée et de permettre des conditions de ventes très variables entre producteurs, induisant ainsi un retour aux marchés difficiles et inéquitables du passé.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2009 DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC DEMANDE;

Au gouvernement du Québec :

- de miser sur la forêt privée, ses producteurs et leurs organismes de mise en marché pour participer à la relance du secteur forestier;
- de supporter publiquement les plans conjoints des producteurs de bois du Québec qui depuis cinquante ans ont permis l'établissement de relations d'affaires mieux équilibrées entre les dizaines de milliers de producteurs de bois et l'industrie de la transformation;
- de ne pas permettre, dans ses lois ou autrement, la vente de bois de la forêt privée par le Bureau de la mise en marché du bois de la forêt publique.

À la Fédération des producteurs de bois du Québec et à l'Union des producteurs agricoles:

- de s'opposer farouchement à tout projet de confier des responsabilités de vente de bois des forêts privées à l'éventuel Bureau de mise en marché du bois.

CONTINGENT 2009-2010

Vous avez reçu dernièrement votre formulaire de contingent pour l'année 2009-2010. Si vous désirez produire des volumes de bois destinés aux marchés des pâtes et papiers, des panneaux, de la ripe ou des copeaux, vous devez le compléter et nous le faire parvenir avant le 1er juillet prochain. Les producteurs retardataires recevront un contingent uniquement si des volumes sont encore disponibles. Nous vous demandons de bien vérifier les informations qui y sont inscrites et s'il y a lieu, d'effectuer les modifications nécessaires. Si vous n'avez pas reçu votre formulaire de contingent, veuillez communiquer avec le Syndicat dans les plus brefs délais.

N'oubliez pas **de nous faire parvenir tous les comptes de taxes** des propriétés forestières qui sont inscrites sur votre demande de contingent. Si vous avez fait l'acquisition d'une ou plusieurs propriétés, vous devez nous faire parvenir les comptes de taxes s'y rattachant. De plus, si vous avez fait l'achat d'un droit de coupe non-inscrit sur votre formulaire ou que celui qui y est mentionné est échu, vous devez nous faire parvenir un droit de coupe valide pour la propriété en question accompagné du compte de taxes municipales s'y rattachant.

Il est important d'inscrire toutes les propriétés et les superficies de boisés marchands que vous possédez sur le formulaire de demande de contingents, si ce n'est pas déjà fait.

Certaines modifications ont été effectuées cette année pour votre demande de contingent. Premièrement, les superficies de vos propriétés sont maintenant inscrites en hectare. Nous tenons, par le fait même, à vous préciser qu'un hectare égale 2,47 acres ou 2,92 arpents.

CONTINGENTS REGROUPÉS

Deuxièmement, les producteurs qui désirent faire une demande de contingent regroupé par l'intermédiaire du Groupement forestier Nicolet-Yamaska (GFNY) ou de la Société Sylvicole Arthabaska-Drummond, devront rencontrer dorénavant les critères suivants:

- être sous convention d'aménagement avec le GFNY ou la SSAD;
- détenir un plan d'aménagement valide;
- être reconnu producteur forestier par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et avoir un certificat de producteur forestier valide pour la propriété en question;
- faire effectuer les travaux de coupe de bois directement par le GFNY ou la SSAD;
- fournir une copie de votre compte de taxes de l'année en cours à votre OGC pour qu'il nous le transmette lors de sa demande de contingent.

Les modifications apportées ont pour but d'améliorer l'équité entre tous les producteurs et permettre une mise en marché plus ordonnée du bois. Durant cette période difficile de mise en marché, nous nous devons d'être plus efficaces que jamais afin de s'assurer d'utiliser toutes les opportunités qui se présentent.

APPLICATION DE LA TPS ET DE LA TVQ

Nous avons appris au cours des dernières semaines que la TPS et la TVQ ne seront plus applicables sur les frais de transport qui vous étaient chargés pour la livraison des bois de trituration, c'est-à-dire pour le bois livré à une usine pour laquelle le règlement de mise en vente en commun du Syndicat s'applique et dont le Syndicat négocie les frais de transport avec l'Association des transporteurs de bois des Bois-Francs.

Cette décision de revenu Québec n'a aucun impact financier pour les producteurs inscrits à la TPS et à la TVQ. Toutefois, pour les producteurs non-inscrits, ceux-ci ne seront désormais plus pénalisés par l'application des taxes sur le transport; ce qui engendrait, pour un montant de transport de 500 $, un revenu supplémentaire pour le producteur de près de 65 $. Les producteurs touchés non nul besoin de communiquer avec le Syndicat. Les ajustements concernant l'application des taxes sur le transport ont été faits au cours des dernières semaines.

AMÉNAGEMENT FORESTIER

Bonne nouvelle : Au cours des derniers mois, la Fédération des producteurs de bois a fait plusieurs rencontres de discussions avec le MRNF pour l'obtention d'aide pour les propriétaires et les travailleurs forestiers. Au cours des dernières semaines, un montant supplémentaire de 5 000 000 $ a été accordé au Programme d'investissements sylvicoles en forêt privée par le MRNF.

De plus, une somme de 25 000 000 $ a été rendue disponible pour soutenir des propriétaires de machineries forestières et des transporteurs de bois ronds touchés par la crise forestière, en prenant en charge une partie des frais d'intérêts sur le financement de la machinerie et des équipements. Le programme s'adresse aux entrepreneurs et transporteurs travaillant tant en forêt privée qu'en forêt publique. Pour plus d'information, vous pouvez vous adresser aux bureaux régionaux du Ministère ou consulter le site internet du MRNF au http://www.mrnf.gouv.qc.ca.

COURS DE FORMATION

Les cours suivants seront donnés à l'automne. Le prix de l'inscription sera de 20,00 $ par cours et payable lors de la formation. L'endroit et la date seront à déterminer selon les inscriptions. Vous pouvez vous inscrire en communiquant avec madame Martine Gignac, poste 240.

NOM DU COURS	*DATE*	*ENDROIT*
Fiscalité	**Hiver**	**À déterminer**
Entretien d'une scie à chaîne	**Automne**	**À déterminer**
Affûtage d'une scie à chaîne	**Automne**	**À déterminer**
Affûtage et entretien de la débroussailleuse	**Automne**	**À déterminer**

ABATTAGE MANUEL – CSST

Il existe 2 sortes de cours d'abattage directionnel. Le premier s'adresse aux propriétaires forestiers qui ne sont pas couverts par la CSST et le deuxième s'applique aux travailleurs forestiers couverts par la CSST. Il s'agit de la même formation. La principale différence c'est que les travailleurs de la CSST doivent passer un examen et obtenir une carte de certification; il s'agit d'une exigence de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Si vous désirez avoir plus d'information ou vous inscrire, veuillez communiquer avec madame Martine Gignac au 819-697-2922, poste 240.

Afin d'accommoder le plus de producteurs forestiers possibles, une formation sera donnée à l'automne. Toutefois, le lieu, la date et le coût sont à confirmer.

GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS

Étant donné les coûts importants reliés à la publication du journal l'Écho forestier, nous demandons aux personnes qui reçoivent ce journal en plusieurs copies de nous en informer, dans les plus brefs délais, afin que nous puissions faire les changements nécessaires. De plus, si vous recevez ce journal et que vous n'êtes pas impliqués dans le secteur forestier et ne désirez plus le recevoir, veuillez également communiquer avec madame Karine Dessureault au 819-697-2922 poste 221.

Nous vous remercions de votre collaboration.